

MAIRIE DE ROSCANVEL. 29570

Téléphone: 02 98 27 48 51 Télécopie: 02 98 27 41 10

Web: www.roscanvel.fr Courriel: mairie@roscanvel.fr

> Le Maire de Roscanvel Vu le code de la route,

Vu le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L 2212.2 et L 2213.1,

Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,

Considérant la demande présentée le 27 décembre 2023 par la société Axians Réseaux d'accès Bretagne sise 5 rue Paul Sabatier ZI de Kernevez 29000 Quimper en vue de procéder à des travaux pour le compte d'ORANGE sur le territoire de la commune régulièrement sur voies communales et départementales en agglomération,

CIRCULATION

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours,

Vu l'intérêt général,

ARRETE CE QUI SUIT

Article 1er:

La circulation des véhicules sera interdite sur les voies en travaux en fonction du chantier mobile.

Article 2:

Une signalisation sera mise en place durant les périodes de chantier.

Article 3°:

La présente autorisation sera valable du1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Article 4:

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale 29160 Crozon
- Société Axians Réseaux d'accès Bretagne, 5 rue Paul Sabatier 29000 Quimper
- Au responsable des services techniques de la commune de ROSCANVEL
- Et publication en sera faite sur le site internet de la commune et sur les lieux

Fait à Roscanvel, le 27/12/2023 Pour Le Maire L'Adjoint au Maire délégué Philippe DEVERRE

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT REGLEMENTANT LA

